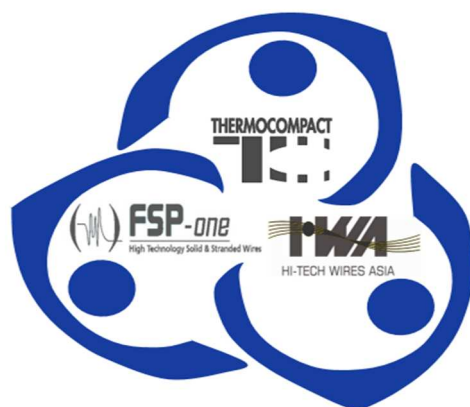


EXERCICE 2015



RAPPORT ANNUEL  
COMPTES SOCIAUX THERMOCOMPACT

# Table des matières

<b>RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX</b> .....	2
ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE ....	7
PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT .....	8
ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L’EXERCICE	8
ELEMENTS SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D’OFFRE PUBLIQUE .....	9
PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES .....	9
<b>COMPTES SOCIAUX</b> .....	15
BILAN ACTIF .....	15
BILAN PASSIF .....	16
COMPTE DE RESULTAT (en liste) .....	17
COMPTE DE RESULTAT (suite) .....	18
REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	19
INFORMATIONS DIVERSES .....	21
EVENEMENTS POST CLOTURE .....	21
ETAT DES POSITIONS FACE AUX RISQUES .....	22
<b>INFORMATIONS : BILAN ET RESULTAT</b> .....	22
IMMOBILISATIONS .....	23
AMORTISSEMENTS .....	24
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS .....	25
CREANCES ET DETTES .....	26
ENDETTEMENT .....	27
ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES .....	28
DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR .....	28
DETAIL DES CHARGES A PAYER .....	29
DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D’AVANCE .....	30
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL .....	30
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	31
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	33
REPARTITION DE L’IMPOT SUR LES BENEFICES .....	33
ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	35
DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES .....	35
SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE .....	36
IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE .....	37
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	38
ENTREPRISES ET PARTIES LIEES .....	38
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	39

III - Vérifications et informations spécifiques .....	40
PROJETS DE RESOLUTIONS .....	42

## RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

### INFORMATIONS ECONOMIQUES : L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE DE THERMOCOMPACT

#### PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des principaux agrégats et des commentaires suivants.

<b>CHIFFRES CLES</b>	<i>En milliers d'euros</i>		<b>Exercice 2015</b>		<b>Exercice 2014</b>		<b>Exercice 2013</b>	
Chiffre d'affaires net	31 370		29 701		29 442			
<i>dont export</i>		63%		59%		62 %		
Matières et marchandises consommées	-16 179	51.5%	-14 597	49%	-15 912	54%		
Autres charges externes	-5 795	18%	-5 550	19%	-5 633	19%		
Charges de personnel	-6 467	21%	-6 250	21%	-5 683	19%		
Excédent brut d'exploitation*	2 411	8%	3 123	10,5%	1 954	7%		
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>540</b>	<b>1.7%</b>	<b>1 354</b>	<b>4.5%</b>	<b>354</b>	<b>1%</b>		
Résultat financier	2 788	9%	1 813	6%	1 048	3%		
Résultat exceptionnel	26		19		133			
Impôt & participation	156		-427					
<b>Résultat net</b>	<b>3 511</b>	<b>11%</b>	<b>2 759</b>	<b>9%</b>	<b>1 725</b>	<b>6%</b>		
Marge brute d'autofinancement	3 009		2 681	9%	1 828			
Investissements	1 934		3 085		2 120			
Effectif moyen inscrit	112		105		101			

\* L'Excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation augmenté des dotations aux amortissements et provisions.

## ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

### ACTIVITE FILS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 19 882 milliers d'euros contre 18 062 en 2014.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 1.1% malgré un impact négatif des cours des métaux pour environ 0,3 million d'euros provient d'un effet volume favorable de 16 % (transfert de produits base laiton de la filiale vietnamienne) qui s'accompagne d'un effet valeur ajoutée négatif.

### ACTIVITE REVETEMENT DE SURFACE

Le chiffre d'affaires a baissé de 1,5% à 11 456 milliers d'euros contre 11 639 en 2014, en dépit d'un effet cours favorable de 0,3 million d'euros.

Cette baisse est liée à un impact mix défavorable.

### ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Comme le démontre la lecture des chiffres clés, les charges externes sont légèrement supérieures à l'exercice précédent en valeur mais elles diminuent en pourcentage du chiffre d'affaires. L'augmentation des frais de personnel est liée à un effectif moyen en hausse de 7 personnes. La forte diminution du résultat d'exploitation provient d'une part de la baisse de rentabilité de l'activité Revêtement de surface (-0.6 millions d'euros) en raison du mix produit défavorable et, d'autre part, des ressources supplémentaires allouées au développement du nouveau fil de découpe diamant pour 0,4 million d'euros et qui ont permis l'échantillonnage d'un client sur le second semestre et la prise des premières commandes début 2016.

### PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Néant.

### MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France. Selon cette réglementation, les comptes consolidés, présentés par ailleurs, sont établis sur le référentiel IFRS, alors que les comptes sociaux se réfèrent aux normes comptables françaises.

### ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DU RESULTAT FINANCIER

La trésorerie s'est améliorée de 1 498 milliers d'euros sur l'exercice. Le solde des liquidités au 31 décembre s'élève à 3 616 milliers.

860 milliers d'euros ont été appelés sur l'autorisation d'emprunt sur investissement incluse dans le financement structuré de Thermo-Technologies.

L'endettement bancaire moyen terme regroupant les banques, la BPI et l'ADEME s'est donc accru de 860 milliers d'euros. Le montant des remboursements s'étant élevé à 1 388 milliers d'euros, l'endettement moyen terme a diminué de 528 milliers d'euros, le solde s'élève à la clôture à 4 832 milliers d'euros. Il n'y a aucun encours court terme.

L'endettement net s'établit donc à 1 216 milliers d'euros contre 3 242 fin 2014.

Les principaux postes du **résultat financier**, de +2 789 milliers d'euros, sont les suivants :

- intérêts : - 149 milliers d'euros pour -140 en 2014
- effets de change réalisés et latents : + 299 milliers d'euros pour +147 en 2014
- dividendes reçus de FSP-one et HWA : + 2 408 milliers d'euros pour +1 729 en 2014

#### RESULTAT NET

Le résultat exceptionnel enregistre les mouvements de dotation et reprise de provision pour amortissements dérogatoires et une mise au rebut d'un équipement.

Le montant d'impôt société (157 milliers d'euros de produits) bénéficie d'un allègement de 283 milliers d'euros lié au crédit d'impôt recherche, à la non-imposition chez Thermocompact des dividendes perçus des filiales et à un gain lié à l'intégration fiscale de 21 milliers d'euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde donc par un bénéfice net comptable de 3 511 067,80 euros.

#### APPLICATION DE LA LME – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce) :

En application de l'article L 441-6-1 du code de commerce, précisé par le décret 2008-1492 du 30 décembre 2008 (article D441-4 du code de commerce), le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2015	dû en janvier 2016	dû en février 2016	dû en mars & avril 2016
Fournisseurs français	1 974	1 068	900	6
Fournisseurs Union Européenne	1 844	806	630	408
Fournisseurs Import	11	9	2	
Fournisseurs retenue de garantie	3			
Factures non parvenues	501			
<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2014	dû en janvier 2015	dû en février 2015	dû en mars & avril 2015
Fournisseurs français	1 990	1 288	690	13
Fournisseurs Union Européenne	1 784	437	930	417
Fournisseurs Import	214	60	155	
Fournisseurs retenue de garantie	6			
	3 994	1 784	1 775	430
Factures non parvenues	260			
	4 254			

La structure de paiement fournisseurs est inchangée, les valeurs sont uniquement impactées par le cadencement des livraisons.

APPLICATION DE LA LME – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce modifié D 441-4) :

La loi 2014-344 du 17 mars 2014 a étendu l'obligation ci-dessus aux soldes des créances clients, Le tableau ci-dessous indique donc cette décomposition à la clôture des deux derniers exercices.

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31 12 2015</i>	<i>Retard</i>	<i>dû en janvier 2016</i>	<i>dû en février 2016</i>	<i>dû en mars &amp; avril 2016</i>
Clients français	2 384	207	1 099	855	225
Clients Union Européenne	1 551	4	1 115	147	50
Clients Export	511	53	238	207	13
Clients groupe	92	35	81		
Factures à établir	13				
Clients douteux net des dépréciations	15				
<i>en milliers d'euros</i>	<i>31 12 2014</i>	<i>Retard</i>	<i>dû en janvier 2015</i>	<i>dû en février 2015</i>	<i>dû en mars &amp; avril 2015</i>
Clients français	2 409	200	1 199	1 010	1
Clients Union Européenne	1 081	26	837	182	36
Clients Export	509	227	144	137	
Clients groupe	209		209		
Facture à établir	300				300
Clients douteux net des dépréciations	14				14
	4 522	453	2 389	1 329	352

La clôture de l'exercice correspondant aux congés de fin d'année en France et Europe, les retards mentionnés ci-dessus sont dans leur grande majorité régularisés dans le mois de janvier.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les travaux du département recherche et développement (7 personnes) se répartissent entre la mise au point de produits EDM qui répondent aux nouveaux besoins des utilisateurs finaux et la poursuite du programme de recherche sur le projet Saw Wire « fil diamant » mené en collaboration avec l'INES – CEA.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Le montant des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 1 421 milliers d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'effort de recherche et développement permet de rester compétitif sur les marchés internationaux en croissance de l'EDM.

L'activité revêtement de surface continue son effort commercial pour acquérir de nouveaux marchés, fort du renforcement de son outil industriel.

Concernant l'activité Saw Wire, l'année 2015 a été centrée sur la fin de la mise au point qualitative du produit avec le lancement des qualifications chez plusieurs prospects. Les premières ventes de boucles et de fils pour la découpe pour le saphir sont intervenues début 2016 et les ventes de fils de découpe wafers semi-conducteurs sont prévues sur le deuxième semestre 2016.

### ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques. Ils sont présentés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Les éléments ci-dessous concerne plus particulièrement la société Thermocompact.

#### Risques de marché

- **Risque lié à la propriété intellectuelle**  
Les marchés des fils, électroérosion et Saw Wire, sont historiquement protégés par un nombre important de brevets a donné lieu par le passé à des litiges fréquents entre concurrents. Aucun litige ne pouvant affecter le développement de l'activité n'est engagé à l'heure de l'établissement des comptes.  
Au 31 décembre 2015, Thermocompact détient huit brevets internationaux sur l'EDM et six sur le Saw Wire déposés en propre ou conjointement avec ses partenaires d'études.
- **Risque sur matières premières et prix**  
La société, pour se prémunir contre les hausses du cuivre et du laiton, applique un tarif incluant une clause de répercussion automatique mensuelle de l'évolution des cours des métaux, le risque résiduel concerne les variations entre la prise de commande fournisseurs et la commande ou livraison aux clients. Les métaux précieux facturés dans le cadre de l'activité revêtement de surface, le sont au cours du jour de livraison. La perte potentielle se mesure donc sur la quantité de métaux nécessaire au process d'électrolyse et recyclage.
- **Risque de change**  
En terme commercial : Les ventes faites aux Etats unis et en Asie sont établies en dollars mais avec des formules d'indexation de prix, le risque ne concerne donc que le délai de paiement.  
En terme financier, les prêts consentis à la filiale Vietnamiennne le sont à un an et en dollar.
- **Risque de taux**  
Tous les emprunts souscrits sur l'exercice l'ont été à taux variable dans le cadre du financement des investissements prévu au contrat de financement structuré signé fin 2012.
- **Risque de contrepartie**  
Le risque de prépondérance vis-à-vis du principal client distributeur de fils EDM est compensé par l'appartenance de ce client à la solidité du groupe auquel il appartient.

#### Risques opérationnels

- **Risque industriel**  
La société dispose d'un gardiennage permanent, nuit et weekend compris qui permet en cas de sinistre de donner l'alerte dans un délai court.
- **Risque environnemental**  
Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet détaillé dans le rapport « RSE ».

## ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

### **1/ ACTIVITE DES FILIALES**

La société THERMOCOMPACT détient au 31 décembre 2015 :

↳ 100 % du capital de la société **FSP-one**, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est à PONT DE CHERUY (38230) – 31 Rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS VIENNE.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est soldé par un bénéfice net de 1 463 837 euros pour un chiffre d'affaires de 22 965 542 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

↳ 99,97 % du capital de la société **Hi Tech Wires Asia (HWA)**, société vietnamienne au capital de 3.525.167 \$, dont le siège est à VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

L'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 1 352 230 €, pour un chiffre d'affaires de 14 230 038 €.

### **2/ ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES**

La société THERMOCOMPACT contrôle au 31 décembre 2015 indirectement 100 % du capital de la société FSP-one Inc. (elle-même détenue à 100 % par la société F.S.P. - one), société au capital de 900.000 \$, dont le siège social est à PLAINVILLE (Massachusetts) – 36 Taunton Street, aux Etats-Unis.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 217 902 euros pour un chiffre d'affaires de 11 690 997 euros.

Cette société commercialise les fils et torons fabriqués dans les sociétés du Groupe.

## **A. INFORMATIONS JURIDIQUES : LES TITRES DE LA SOCIETE, LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PARTICIPATIONS**

### **a) LES TITRES**

#### DETENTION DU CAPITAL SOCIAL (article L 233-13 du Code de Commerce) à fin 2015

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2015 :

- Thermo Technologies détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Lazard via le fond Objectif Micro détient plus du vingtième du capital social

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2015 :

	Nombre de titres					
	31-déc-15		31-déc-14		31-déc-13	
SOFIL & Famille Mollard / Cornier	63 237		63 370		7 000	
Thermo Technologies	1 268 423		1 215 229		1 215 229	
Actionnaires historiques	1 331 660	86,2%	1 278 599	79%	1 222 229	79%
Alto-Invest	64 177		132 749		175 749	
FCP Innovation	64 177	4,2%	132 749	11%	175 749	11%
Public & Lazard	149 018	9,6%	133 507	10%	146 877	10%
Total général	1 544 855	100%	1 544 855	100%	1 544 855	100%



	Droits de votes					
	31-déc-15		31-déc-14		31-déc-13	
SOFIL & Famille Mollard / Cornier	63 237		63 370		7 000	
Thermo Technologies	2 483 652		2 022 065		1 215 229	
<b>Actionnaires historiques</b>	<b>2 546 889</b>	<b>92%</b>	<b>2 085 435</b>	<b>86%</b>	<b>1 222 229</b>	<b>79%</b>
Alto-Invest	64 177		132 749		175 749	
FCP Innovation	64 177	2%	132 749	7%	175 749	11%
Public & Lazard	149 329	5%	133 808	6%	147 138	10%
<b>Total général</b>	<b>2 760 395</b>	<b>100%</b>	<b>2 351 992</b>	<b>100%</b>	<b>1 545 116</b>	<b>100%</b>

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS (Article 243 Bis du Code général des Impôts)  
Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Abattement par action
31/12/2014	1 544 855	2 008 311,50€	1.30 €	0.52 €
31/12/2013	1 544 855	1 699 340,50€	1.10 €	0.44 €
31/12/2012	1 544 855	2 008 311,50 €	1.30 €	0.52 €

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net de 3 511 067,80 € de la façon suivante :

- 2 008 311,50 € à titre de dividendes
- le solde, soit 1 502 756,30 € au poste « autres réserves »

Il revient, par conséquent, un dividende de 1,30 Euro par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 % dans les conditions prévues audit article. Ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2016.

#### ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article L 3324-10 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2015 au sein du capital de la société THERMOCOMPACT en vertu des dispositions précitées est inexistante.

#### ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : voir ci-dessus.
- Une détention des actions depuis plus de deux ans et au nominatif confère à son propriétaire un droit de vote double.
- Il n'existe entre les actionnaires aucun pacte, ni action de concert formalisés.
- Il n'est prévu aucune clause de dédommagement spécifique en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux et/ou des salariés.
- Il n'existe aucune règle spécifique de nomination des administrateurs de la Société n'existe, ni de procédure spécifique pour modifier les statuts de la Société en dehors des règles légales en vigueur.

#### OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (Article L 225-211 du Code de Commerce)

L'assemblée générale tenue en 2015 a renouvelé l'autorisation pour la société de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2015.

#### ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

#### OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

#### ACTIONS ACHETEEES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

#### STOCK OPTION (article L 225-185 alinéa 4 du Code de Commerce)

Néant.

#### ACTIONS GRATUITES (article L 225-197-1 II du Code de Commerce)

Néant.

#### PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Néant.

#### PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (article L 464-2 du Code de Commerce)

Néant.

#### SOCIETES CONTROLEES – PART DU CAPITAL DE LA SOCIETE QUE CELLES-CI DETIENNENT (auto contrôle)

Néant.

## b) LES MANDATAIRES SOCIAUX

### MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (Article L 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce)

La rémunération versée aux mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2015 aux montants suivants :

<b>Mandataire Social</b>	<b>Rémunération brute fixe</b>	<b>Rémunération variable ou exceptionnelle</b>	<b>Voiture de fonction</b>	<b>Jetons de présence NET</b> <i>En euros</i>
Jean-Claude Cornier				3 786 €
Gilles Mollard				3 786 €
Bernard Mollard				3 810 €
NAXICAP PARTNERS				5 070 €
Michel Moggio				3 810 €
Amédée Nicolas				3 810 €
SOFIL				4 200 €

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact.

Gilles Mollard n'est pas rémunéré par la société THERMOCOMPACT mais facture via une structure lui appartenant une prestation de service à Thermo Technologies qui refacture dans le cadre d'une convention réglementée, les services rendus.

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires, dirigeants ou personnel.

Il n'existe pas de politique de distribution d'actions de performance.

### OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS (Articles L 621-18-2 et 621-43-1 du Code monétaire et financier ; articles 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Les administrateurs et apparentés n'ont pas acheté de titres sur le marché au cours de l'exercice.

### MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (Article R 225-102 du code de commerce)

Depuis le 30 septembre 2007, le conseil d'administration a opté pour le régime de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Jean-Claude Cornier est Président de la Société et Monsieur Gilles Mollard est Directeur Général pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

### LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude CORNIER

- Administrateur et Président du conseil d'administration de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL, et A CALEXIKA
- Gérant de la SCI Le Tour, et de la SARL J3C INVEST.
- Membre du conseil de surveillance de la société THERMO Technologies

Gilles MOLLARD

- Directeur Général et Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Président de la société SOFIMONT, et S.E.C.M.H
- Administrateur de la société S.E.M.J.,
- Représentant permanent de la société SOFIMONT, elle-même présidente de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,

- Administrateur de la société STBMA.
- Membre du conseil de surveillance et président de la société THERMO Technologies
- Gérant de la société Montjoie Conseil

Bernard MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Membre du conseil de surveillance de la société THERMO Technologies
- Administrateur de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE
- Administrateur de la société S.E.C.M.H.
- Administrateur de la société S.T.B.M.A.
- Administrateur de la société SOFIMONT

NAXICAP PARTNERS

Dont la représentante permanente au sein du conseil d'administration de Thermocompact est Stéphanie NAUWELAERS

Naxicap Partners de par son activité n'est pas limitée dans le nombre de ses mandats, aucun n'étant lié aux activités de Thermocompact, il n'a pas été jugé nécessaire d'en fournir la liste.

Amédée NICOLAS

- Président du Conseil de surveillance de la société Maïke Automotive et membre du conseil d'administration de Maïke SA,
- Administrateur de THERMOCOMPACT et THERMO Technologies

Michel MOGGIO

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT.

#### SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, nous vous informons qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle clôturant les comptes au 31 décembre 2015.

## **B. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIERES : SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE (Article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de Commerce)

Ces éléments sont largement détaillés dans le rapport « RSE » du groupe figurant dans ce rapport financier, seuls quelques chiffres clés pour la société sont repris ci-dessous.

	2015	2014
Effectif moyen de l'exercice	112	105
Effectif au 31 décembre 2015	116	105
Effectif à temps partiel	7	7
Nombre de recrutements en CDI	8	8
Nombre de recrutements en CDD	5	3
Nombre de départs (hors licenciements)	2	7
Nombre de licenciements	0	1
Nombre de jours d'absence	962	804
Masse salariale hors charges	4 190 331 €	4 028 413 €
Nombre d'accidents du travail	9	8
Dépenses formation *	100 128 €	60 834 €
Nombre d'heures de formation	2574	1056
Nombre de stages effectués	22	39
Nombre de personnes handicapées	4	3
Nombre d'intérimaires moyen	14	11
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	oui	oui
Existence d'un contrat d'intéressement	oui	oui

### ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE (Article L 225-102-2 du Code de Commerce)

La société répond de l'appellation « site classé », et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DREAL, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales. Le site est assuré contre les risques pollution.

## **C. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

Un contrôle URSSAF a été réalisé sur le mois de février ; le montant du redressement n'est pas significatif (inférieur à 10 000 euros).

## **D. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES**

### AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à 5 505 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 1 835 euros.

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL RESERVEE AUX SALARIES

Les dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce prévoient une réunion triennale de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de leur proposer la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société jusqu'à ce qu'ils détiennent 3 % du montant du capital social.

Ne sont prises en compte pour le calcul de ce seuil que les actions détenues par les salariés dans le cadre d'une gestion collective (PEE, FCP,...), ce seuil n'étant pas atteint pour notre Société.

Lors de la prochaine assemblée générale, il sera proposé de déléguer la compétence au conseil d'administration, pour une période de 18 mois, de décider une augmentation de capital d'un montant égal à 3 % du capital qui serait réservée aux salariés adhérents audit plan épargne entreprise et serait réalisé conformément aux dispositions de l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail. En conséquence, cette autorisation entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

#### CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société,
- et d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, en euros.

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2015 12</i>	<i>31/12/2014 12</i>	<i>31/12/2013 12</i>	<i>31/12/2012 12</i>	<i>31/12/2011 12</i>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	5 142 852	5 142 852	5 142 852	5 142 852	5 142 852
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855
- à dividende prioritaire					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	31 369 531	29 700 945	29 441 666	30 031 611	34 665 156
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 178 356	4 782 800	2 974 057	3 215 821	3 268 513
Impôts sur les bénéfices	(156 645)	340 072	(189 549)	(182 570)	616 690
Participation des salariés	0	86 725	0	68 514	202 035
Dot. Amortissements et provisions	1 871 029	1 596 603	1 439 103	1 207 902	615 918
Résultat net	3 511 068	2 759 401	1 724 503	2 121 976	1 833 869
Résultat distribué	2 008 305	2 008 305	1 699 341	2 008 312	1 235 884
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	3,45	2,82	2,05	2,16	1,59
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,27	1,79	1,12	1,37	1,19
Dividende attribué *	1,30	1,30	1,10	1,30	0,80
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	112	105	101	100	101
Masse salariale	4 350 780	4 223 138	3 873 675	3 884 774	3 821 763
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 116 001	2 026 748	1 809 163	1 756 094	1 734 293

\* soumis à l'approbation de l'AG statuant sur les comptes 2015.

*En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir :*

- *approuver les comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2015,*
- *affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-dessus,*
- *donner quitus aux administrateurs,*
- *vous prononcer sur un projet d'augmentation du capital réservée aux salariés*

# COMPTES SOCIAUX

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	2 353 395	1 421 774	931 621	1 219 715
Fonds commercial	73 176		73 176	73 176
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	115 520		115 520	115 520
Constructions	8 912 298	5 560 930	3 351 368	3 420 404
Installations techniques, matériel, outillage	17 007 147	9 916 267	7 090 880	4 993 992
Autres immobilisations corporelles	771 057	683 052	88 005	73 665
Immobilisations en cours	81 372		81 372	1 876 791
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	5 554 233		5 554 233	5 553 340
Autres immobilisations financières	60 446		60 446	60 446
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>36 863 793</b>	<b>19 517 173</b>	<b>17 346 620</b>	<b>17 387 048</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	2 128 825		2 128 825	2 170 127
Produits intermédiaires et finis	503 349	1 591	501 758	741 515
Marchandises	18 230		18 230	69 997
Avances et acomptes versés sur commandes	56 081		56 081	327 484
<b>CREANCES</b>			4 608 099	4 522 675
Créances clients et comptes rattachés	4 845 332	237 233		
Autres créances	2 311 509	6 941	2 304 568	2 778 106
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	13 910	11 345	2 564	2 564
Disponibilités	3 602 501		3 602 501	2 104 510
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	70 864		70 864	83 920
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 550 600</b>	<b>257 111</b>	<b>13 293 490</b>	<b>12 800 899</b>
Ecarts de conversion actif	5 603		5 603	1 271
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 419 997</b>	<b>19 774 284</b>	<b>30 645 713</b>	<b>30 189 218</b>



## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel ( dont versé : 5 142 852 )	5 142 852	5 142 852
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 212 047	4 212 047
Réserve légale	514 285	514 285
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	3 961 793	3 210 704
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>3 511 068</b>	<b>2 759 401</b>
Subventions d'investissement Provisions réglementées	19 043	
	939 416	981 012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>18 300 505</b>	<b>16 820 301</b>
Avances conditionnées	397 085	397 085
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>397 085</b>	<b>397 085</b>
Provisions pour risques	50 631	40 724
Provisions pour charges	505 111	436 360
<b>PROVISIONS</b>	<b>555 742</b>	<b>477 084</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 172 341	4 577 551
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	275 000	385 260
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 567 808	4 254 032
Dettes fiscales et sociales	1 639 092	2 051 943
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes	180 146	166 303
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	528 201	826 953
<b>DETTES</b>	<b>11 362 588</b>	<b>12 262 042</b>
Ecart de conversion passif	29 794	232 706
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 645 713</b>	<b>30 189 218</b>

Résultat de l'exercice en centimes 3 511 067,80

Total du bilan en centimes 30 645 713,20

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	5 927	26 480	32 407	89 605
Production vendue de biens	11 585 562	19 613 858	31 199 420	29 497 819
Production vendue de services	122 661	15 042	137 703	113 521
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>11 714 151</b>	<b>19 655 380</b>	<b>31 369 531</b>	<b>29 700 945</b>
Production stockée			(238 166)	(317 740)
Subventions d'exploitation			(60 686)	103 924
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			173 185	239 539
Autres produits			518 497	494 242
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>31 762 361</b>	<b>30 220 910</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			756	102 414
Variation de stock (marchandises)			51 767	(29 457)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			15 847 586	14 206 522
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			41 303	56 825
Autres achats et charges externes			5 795 395	5 550 275
Impôts, taxes et versements assimilés			795 603	687 838
Salaires et traitements			4 350 780	4 223 138
Charges sociales			2 116 001	2 026 748
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 849 063	1 638 874
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			26 791	45 898
Dotations aux provisions			168 360	220 474
Autres charges			179 198	136 930
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>31 222 602</b>	<b>28 866 480</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>539 760</b>	<b>1 354 430</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			2 427 536	1 755 115
Autres intérêts et produits assimilés			348	628
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			2 164	111 999
Différences positives de change			546 903	177 813
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>2 976 951</b>	<b>2 045 556</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			5 603	1 271
Intérêts et charges assimilées			140 547	89 464
Différences négatives de change			41 867	141 617
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>188 017</b>	<b>232 352</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>2 788 933</b>	<b>1 813 203</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>3 328 693</b>	<b>3 167 633</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 700	6 614
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	76 249	94 519
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>85 949</b>	<b>101 133</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 840	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 226	48 765
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	29 153	33 804
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>60 219</b>	<b>82 568</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>25 730</b>	<b>18 564</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(0)	86 725
Impôts sur les bénéfices	(156 645)	340 072
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>34 825 261</b>	<b>32 367 598</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>31 314 194</b>	<b>29 608 198</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 511 068</b>	<b>2 759 401</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Présentation des comptes

Les comptes sociaux annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général,
- ainsi que des dispositions issues de textes non réglementaires de l'Ancien Conseil National de la Comptabilité et de l'Autorité des Normes Comptables (avis, recommandations, .....

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Notes sur les méthodes comptables appliquées**

#### 1.1 ACTIF

##### 1.1.1 Les immobilisations incorporelles

Les licences d'exploitation et les logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.

Les brevets acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation

Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce

Thermocompact	21 344
Galvafil	50 308
Crusor	1 524
Total	73 176

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs (calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs) devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la Financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au Second marché en 1998. Cet écart, qui s'élève à 1 935 150 € en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3), mais isole les coûts par projet et à ce titre et comptabilise un crédit d'Impôt recherche sur les projets éligibles. Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement, comptabilisé en charges, est évalué, pour l'exercice, à 1 413 milliers d'euros.

### 1.1.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, agencements intérieurs	10
Installations techniques	5 à 10
Matériel de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements industriels, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

Les immobilisations en cours correspondent aux immobilisations non mises en service à la clôture de l'exercice.

### 1.1.3 Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription, y compris les frais d'acquisition.

De manière générale, des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, d'après une analyse des cash flows futurs, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

### 1.1.4 Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

### 1.1.5 Stocks et en-cours

Les matières premières sont valorisées selon la méthode FIFO.

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets et métaux recyclables sont comptabilisés à leur valeur de récupération.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

#### 1.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

#### 1.1.7 Ecart de conversion actif

Les ventes sur les Etats-Unis et l'Asie sont libellées en dollars ainsi que les prêts consentis à HWA. L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

### 1.2 PASSIF

#### 1.2.1 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

#### 1.2.2 Engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé au taux de 1,19%, après prise en compte d'un taux de charges sociales à 46%.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 67 ans, - la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite, - l'évolution des salaires (2%).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Tous les ans, elles prennent en compte les nouvelles obligations issues des évolutions législatives.

A noter qu'une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006 dont la valeur s'élève à 30 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La baisse du taux actuariel de référence (TMO) a impacté défavorablement le résultat de 29 milliers d'euros.

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1.1 SALAIRES

#### 1.1.1 Utilisation du CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est principalement affecté à la formation et au recrutement. Il est comptabilisé en déduction des charges salariales.

### 1.2 DIRIGEANTS

Aucun mandataire ne perçoit de rémunération directe de la part de THERMOCOMPACT. Dans le cadre de la convention qui lie la société THERMO TECHNOLOGIES à THERMOCOMACT, la prestation concernant Gilles Mollard s'est élevée à 201 273 € en 2015 (188 128 € en 2014).

42 000 € brut de jetons de présence ont été versés en 2015.

Il n'existe aucun engagement de retraite, stock option et autres avantages.

## EVENEMENTS POST CLOTURE

Un contrôle URSSAF a été réalisé sur le mois de février. Le montant du redressement n'est pas significatif.

## ETAT DES POSITIONS FACE AUX RISQUES

### Risque d'évolution des taux d'intérêts variables

BILAN	Total	< 6 mois	>6 mois < 1 an	>1 à <5 ans	> 5ans
Emprunts moyen terme	2 693 333	284 722	284 722	2 123 889	

### Risque d'évolution des taux de change

Monnaies	USD
BILAN	
Actifs	
Disponibilités	1 091 595
Créances clients	593 267
Prêt à HWA	700 000
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	- 27 246
HORS BILAN	
Contrats à terme de ventes de devises	Néant
POSITIONS CONDITIONNELLES :(Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs,..)	Néant

### Risque d'évolution des cours de matières premières

Les tarifs appliqués à l'ensemble des clients de Thermocompact incluent systématiquement une clause de répercussion automatique du cours des métaux précieux ainsi que du cuivre et du laiton. Le risque correspond pour l'activité fil EDM, au délai entre la commande au fournisseur de matières premières et la commande du client, pour les métaux communs, la livraison au client pour les métaux précieux. En période d'activité stabilisée l'écart est d'environ un mois sur les livraisons Europe et de deux sur le grand export.

Pour l'activité revêtement de surface, le risque dépend du volume de métaux dans les bains nécessaire au processus de fabrication, et au délai d'électrolyse pour récupération.

## INFORMATIONS : BILAN ET RESULTAT

# IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 329 264</b>		
Terrains	115 520		
<i>Dont composants</i>			
Constructions sur sol propre	4 377 031		
Const. Install. générales, agencements, aménagements	4 230 580		11 204
Install. techniques, matériel et outillage industriels	14 035 893 6 210		57 282 1 598
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	729 570		35 989
Immobilisations corporelles en cours	1 876 791		1 702 780
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>25 371 595</b>		<b>1 808 854</b>
Autres participations	5 554 233		
Prêts et autres immobilisations financières	60 446		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 614 679</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 315 538</b>		<b>1 808 854</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>(32 456)</b>		<b>4 361 720</b>	
Terrains			115 520	
Constructions sur sol propre			4 377 031	
Constructions, installations générales, agencements	(293 483)		4 535 267	
Installations techn., matériel et outillages industriels	(3 167 249)	253 277	17 007 147	
Matériel de transport		6 210	1 598	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	(3 900)		769 460	
Immobilisations corporelles en cours	3 498 200		81 372	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>33 568</b>	<b>259 487</b>	<b>26 887 394</b>	
Autres participations			5 554 233	
Prêts et autres immobilisations financières			60 446	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>5 614 679</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 112</b>	<b>259 487</b>	<b>36 863 793</b>	



## AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>3 036 374</b>	<b>320 549</b>		<b>3 356 923</b>
Constructions sur sol propre	2 776 925	96 184		2 873 109
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts	2 410 282	277 540		2 687 821
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 041 901	1 127 643	253 277	9 916 267
Matériel de transport	6 210	335	6 210	335
Matériel de bureau et informatique, mobilier	655 905	26 812		682 718
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>14 891 223</b>	<b>1 528 514</b>	<b>259 487</b>	<b>16 160 250</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 927 597</b>	<b>1 849 063</b>	<b>259 487</b>	<b>19 517 173</b>

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							
Install.							(38 660)
Tech.				38 660			
Install.	29 153			31 274			(2 121)
Gén.							
Mat.				815			(815)
Transp.							
<b>CORPOREL.</b>	<b>29 153</b>			<b>70 749</b>			<b>(41 596)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29 153</b>			<b>70 749</b>			<b>(41 596)</b>

Charges réparties sur plusieurs exercice.	Début d'exerc	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	981 012	29 153	70 749	939 416
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>981 012</b>	<b>29 153</b>	<b>70 749</b>	<b>939 416</b>
Provisions pour litiges	39 453	87 939	82 364	45 028
Provisions pour pertes de change	1 271	24 077	19 746	5 603
Provisions pour pensions, obligations similaires	436 360	80 421	11 670	505 111
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>477 084</b>	<b>192 438</b>	<b>113 780</b>	<b>555 742</b>
Dépréciations autres immobilis. financières	893		893	
Dépréciations stocks et en cours		1 591		1 591
Dépréciations comptes clients	237 271	25 200	25 238	237 233
Autres dépréciations	23 786		5 500	18 286
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>261 951</b>	<b>26 791</b>	<b>31 631</b>	<b>257 111</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 720 047</b>	<b>248 382</b>	<b>216 160</b>	<b>1 752 269</b>
Dotations et reprises d'exploitation		195 151	119 272	
Dotations et reprises financières		24 077	20 639	
Dotations et reprises exceptionnelles		29 153	76 249	

## CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Autres immobilisations financières	60 446		60 446
Clients douteux ou litigieux	251 685		251 685
Autres créances clients	4 593 647	4 593 647	
Personnel et comptes rattachés	5 360	5 360	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 184 326	1 184 326	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	259 718	259 718	
Groupe et associés	709 681	709 681	
Débiteurs divers	152 424	152 424	
Charges constatées d'avance	70 864	70 864	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 288 151</b>	<b>6 976 020</b>	<b>312 131</b>

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 172 341	1 243 340	2 929 001	
Emprunts et dettes financières divers	275 000	110 000	165 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 567 808	4 567 808		
Personnel et comptes rattachés	701 148	701 148		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	814 222	814 222		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	15 176	15 176		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	108 546	108 546		
Autres dettes	180 146	180 146		
Produits constatés d'avance	528 201	528 201		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 362 588</b>	<b>8 268 587</b>	<b>3 094 001</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	897 824			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 413 034			

## ENDETTEMENT

### a) Etat des garanties et sûretés

Les lignes de découvert et les emprunts souscrits en 2012 pour financer la rénovation du bâtiment sont garantis par un nantissement du fonds de commerce.

### b) Détail de l'endettement

#### 1. Court terme

La société bénéficie d'autorisations de mobilisation de créances et de découvert, non utilisées à la clôture. Les recours aux crédits court terme ont été utilisés essentiellement en cours de mois.

#### 2. Moyen terme

Nature du taux	Initialisé en	Valeur d'origine	Solde au 31 12 2015	Fin de l'emprunt	Garantie
<b>Emprunts bancaires</b>					
fixe	2010	600	0	2016	Nantissement fonds de commerce
fixe	2011	500	174	2018	
fixe	2012	1 300	453	2017	Sans
variable	2013	3 500	2 693	2019	Nantissement de compte titres Thermocompact
<b>Emprunts BPI, Avances remboursables ADEME</b>					
fixe	2011	600	300	2018	retenue de garantie
fixe	2011	550	275	2018	retenue de garantie
fixe	2011	980	539	2018	sans
fixe	2013		397	2020	sans

### c) Information sur les clauses d'exigibilité

L'emprunt contracté en 2013 avec 860 milliers d'appel de fonds supplémentaire sur 2015, fait partie des financements structurés mis en place pour le rachat de Thermocompact par Thermo-Technologies et à ce titre est soumis à un certain nombre de clause dont des clauses de ratio calculé au niveau consolidé de Thermo Technologies.

Au 31 décembre 2015, ces ratios sont respectés.

## ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

<i>Nature des écarts</i>	<i>Actif Perte latente</i>	<i>Ecart compensés par couverture de change</i>	<i>Provision pour perte de change</i>	<i>Passif gain latent</i>
Créances	5 516		5 603	22 802
Dettes d'exploitation	88			6 992
<b>TOTAL</b>	<b>5 603</b>		<b>5 603</b>	<b>29 794</b>

### DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

**31/12/2015**

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	158 559,77
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	
	13 076,31
41830D Clients export factures à établir	13 076,31
<b>AUTRES CREANCES</b>	
	145 483,46
40960D Fournisseurs emballages consignés	23 350,00
409700 Fournisseurs - Autres avoirs	122 133,46
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>158 559,77</b>

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

<b>31/12/2015</b>	
<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>1 565 492,89</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>12 823,85</b>
168800 Intérêts courus	12 823,85
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	<b>501 446,83</b>
408100 Fournisseurs - Factures non	98 216,01
408101 Fournisseurs FRANCE FNP	303 239,40
408102 Fournisseurs CEE FNP	21 151,40
408103 Fournisseurs ROW FNP	1 836,77
408107 Fournisseurs FNP Import	45 113,49
408162 ABO Honoraires	31 889,76
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>36 526,71</b>
419802 RRRRA CEE	13 208,38
419803 RRRRA ROW	23 318,33
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>926 875,03</b>
428200 Dettes prov congés payés	340 972,40
428600 Autres charges à payer	161 159,13
428601 Dette provisionnées CET	7 599,00
438000 Organismes sociaux - C.A.P.	65 525,29
438200 Charges sociales sur congés	166 784,12
438300 Formation continue	25 409,77
438400 Participation effort construction	19 125,33
438500 Taxe d'apprentissage	28 732,01
438601 Charges sociales sur CET	3 724,00
448200 Charges fiscales s/congés payés	8 521,98
448600 Etat - CAP : Taxe Foncière	22 407,00
448601 Etat - CAP : CVAE (ex TP)	5 216,00
448602 Etat - CAP : TVS	1 809,00
448603 Etat - CAP : CFE	69 738,00
448604 Charges fiscales CET	152,00
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>87 820,47</b>
468600 C3S CAP	19 824,51
468603 Red Poll CAP	18 996,00
468604 Taxes handicapés CAP	6 999,96
468606 Jetons présence CAP	42 000,00
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>1 565 492,89</b>

## DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2015

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	70 864,10
<b>CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	70 864,10
486000 Charges constatées d'avance	70 864,10

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	(528 200,80)
	(528 200,80)
487000 Produits constatés d'avance	(528 200,80)

<b>TOTAL DES CHARGES &amp; PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	(457 336,70)
--	--------------

Les produits constatés d'avance clients correspondent à :

- du métal facturé et payé à l'avance par un client revêtement pour obtenir un prix fixe
- un contrat fixe dont les facturations et règlements s'échelonnent sur deux exercices.

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 544 855			3,33

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		16 820 301
Distributions sur résultats antérieurs		2 008 312
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		14 811 990
<i>Variations en cours d'exercice</i>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations des subventions d'investissement		19 043
Variations des provisions réglementées	41 596	
Résultat de l'exercice		3 511 068
	<b>SOLDE</b>	<b>3 488 515</b>
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		18 300 505

## AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

<i>1 - Origine</i>	<i>Montant</i>
Report à nouveau antérieur Résultat de l'exercice	3 511 067,80
<b>TOTAL</b>	<b>3 511 067,80</b>
<i>2 - Affectations</i>	<i>Montant</i>
Autres réserves	1 502 756,30
Dividendes	2 008 311,50
<b>TOTAL</b>	<b>3 511 067,80</b>



## DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

Produits	2 015	2 014
Dividendes reçus de FSP-one et HWA	2 408 266	1 729 406
Intérêts intragroupe	19 104	24 031
Produits divers	514	2 306
Gains de change	546 903	177 813
Reprise de provision	2 164	111 999
<b>Total produits</b>	<b>2 976 951</b>	<b>2 045 555</b>
Intérêts bancaires moyen terme	-113 923	- 98 596
Intérêts bancaires court terme	-26 610	- 42 250
Reprise intérêts courus	0	53 085
Frais divers	-13	- 1 330
Pertes de change	-41 867	- 141 617
Dotation provision perte de change et dépréciation valeurs mobilières	-5 603	-1 271
Escomptes accordés	0	-373
<b>Total Charges</b>	<b>- 188 017</b>	<b>- 232 352</b>

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Sur opérations de gestion	31 066	
Sur opérations en capital	29 153	
Dotations aux amortissements dérogatoires		
Dotations dépréciation exceptionnelle		
<b>TOTAL</b>	<b>60 219</b>	
<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements dérogatoires	70 749	
Reprise sur dépréciation exceptionnelle		
Sur opérations de gestion	15 200	
<b>TOTAL</b>	<b>85 949</b>	

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	3 328 693	(165 222)	3 493 915
Résultat exceptionnel à court terme	25 730	8 577	17 153
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>3 354 423</b>	<b>(156 645)</b>	<b>3 511 068</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS - AUTRES INFORMATIONS

### ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>			<b>3 644 447</b>	<b>80 905</b>	<b>3 725 352</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
Cumul exercices antérieurs			2 736 383	32 305	2 768 688
Exercice en cours			235 876	24 849	260 725
<b>TOTAL</b>			<b>2 972 259</b>	<b>57 154</b>	<b>3 029 413</b>
<b>VALEUR NETTE</b>			<b>672 188</b>	<b>23 751</b>	<b>695 939</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>					
Cumul exercices antérieurs			1 051 380	93 407	1 144 787
Exercice en cours			307 406	30 864	338 270
<b>TOTAL</b>			<b>1 358 786</b>	<b>124 271</b>	<b>1 483 057</b>
<b>REDEVANCES A PAYER</b>					
A un an au plus			183 913	19 115	203 028
A plus d'un an et moins de 5 ans			42 913	27 457	70 370
<b>TOTAL</b>			<b>226 826</b>	<b>46 572</b>	<b>273 398</b>
Montant pris en charge ds exerc.			307 406	30 864	338 270

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Engagements crédits baux	273398
Lettre de confort donnée à la Société Générale en garantie de l'emprunt de FSP	139693
<b>TOTAL</b>	<b>413 091</b>

## DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Rubriques</i>	<i>Montant garanti</i>
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes financières divers	
Nantissement bâtiment en garantie emprunt HWA, emprunt soldé en 04/14, nantissement sans objet à la publication des comptes	
<b>TOTAL</b>	

## SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
<b>IMPOT DU SUR :</b> Provisions réglementaires : Provisions pour hausse de prix Amortissements dérogatoires	
	939 416
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>939 416</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b> Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) : Congés payés Autres A déduire ultérieurement : IDR	
	516 279
	19 344
	505 111
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>1 040 734</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>(101 318)</b>

<b>IMPOT DU SUR :</b>	
<b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Jetons de présence (montant brut)	42 000			
<i>Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :</i>				
Aucun mandataire social n'est rémunéré				
<i>Remboursements opérés pendant l'exercice :</i>				

## EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	22	
Techniciens et employés	39	
Opérateurs	55	14
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>14</b>

## IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
THERMO TECHNOLOGIES	SAS	815 661	82,11%

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
FSP one	4 000 000	100,00 %	3 365 450		22 965 542
Pont de Chérucy 38	8 848 108	1 250 000	3 365 450		1 463 837
HWA	2 655 225	99,97 %	2 186 783	642 969	14 230 038
Vietnam	5 080 822	1 120 024	2 186 783		1 352 230
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
<b>AUTRES TITRES</b>					

## ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

	Montants Bruts = Montants net	
	Entreprises liées Filiales	Maison mère Technologies Thermo -
<b>Postes du bilan</b>		
Participations	5 552 233	
Créances clients et comptes rattachés	93 471	
Autres créances	709 681	
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		234 430
<b>Postes du compte de résultat</b> Ventres		
Achats	2 804 930	
Royalties	181 284	
Autres charges externes		519 573
Autres produits	37 500	
Charges financières	0	
Produits financiers dividendes	2 408 266	
Produits financiers intérêts	19 104	

Conformément au Règlement 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, l'information complète sur les parties liées est présentée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport financier annuel.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

## sur les comptes annuels

**Exercice clos le** Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Annecy-le-Vieux, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS**  
**AUDIT**

---

Sophie LAZARD

**MAZARS**

---

Bruno POUGET

## PROJETS DE RESOLUTIONS

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET  
EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2016**

### I – AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### **PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 3 511 067,80 €, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce.

#### **DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 5 505 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 1 835 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

#### **TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de 3 511 067,80 €, approuve l'affectation de cette somme telle qu'elle est présentée par le Conseil d'Administration de la manière suivante :

- 2 008 311,50 € à titre de dividendes

- le solde, soit 1 502 756,30 € au poste « autres réserves »

Il revient, par conséquent, un dividende de 1,30 Euro par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 % dans les conditions prévues audit article. Ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2016.

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Abattement par action
31/12/2014	1 544 855	2 008 311,50€	1.30 €	0.52 €
31/12/2013	1 544 855	1 699 340,50€	1.10 €	0.44 €
31/12/2012	1 544 855	2 008 311,50 €	1.30 €	0.52 €

#### QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale fixe à la somme de quarante-neuf mille Euros (49.000 €) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2015.

#### CINQUIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 69.625 milliers d'euros et un résultat net bénéficiaire de 3.567 milliers d'euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

#### SIXIEME RESOLUTION : AUTORISATION RACHAT DE TITRES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer, en une ou plusieurs fois, des actions de la société, dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur tous marchés, y compris sur les systèmes de négociations multilatéraux, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier, dans des conditions autorisées par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à trente-quatre euros (34 €) (hors frais d'acquisition).

En cas de modification de la valeur nominale des actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de groupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital social.

Afin de mettre en œuvre cette autorisation, l'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers, et de tout autre organisme,
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

L'assemblée décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet à compter de ce jour l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 12 juin 2015 dans sa huitième résolution.

## **II – AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **SEPTIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL A DESTINATION DES SALARIES**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant en application des dispositions de l'article L. 225-129-2, L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail,

Délègue au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société, à concurrence d'un montant de 3 % du capital existant au jour de la tenue du conseil d'administration décidant l'émission.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription, dans les conditions fixées par les dispositions des textes précités.

Le conseil d'administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

L'assemblée générale décide de fixer à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de la délégation.

#### **HUITIEME RESOLUTION : DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION SUR AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions des articles L 225-138-1 et L 225-138 du Code de commerce décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre en vertu de la résolution qui précède et d'en réserver la souscription aux salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise.

#### **NEUVIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

